

## Compte rendu de séance

### Séance du 5 Octobre 2018

L' an 2018 et le 5 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de HEROUARD Jean-Paul Maire

**Présents :** M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes : BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, DORCHY Chantal, HUAN-PINÇON Delphine, LE GALLOU Sylvie, POIRET Claudine, TROUILLET Christine, MM : BIOCHE Alain, GALLERNE Jean-Pierre, LE BESCOND Marcel, MARTHOURET Claude, MAURIN Jean-Paul, OSMONT Michel,

**Excusés :** ROLLAND Daniel

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation :** 29/09/2018

**Date d'affichage :** 29/09/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Evreux  
le : 08/10/2018  
et publication ou notification  
du : 08/10/2018

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme HUAN-PINÇON Delphine

#### **ANNULATION DELIBERATION 2018-034 - réf : 2018 -037**

Suite au contrôle de légalité effectué par la Préfecture, la délibération 2018-034, concernant le choix de l'entreprise pour les travaux de voirie communale est à annuler.

En effet, le montant des travaux étant supérieur à 25 000,00 € H.T., il convient de faire une procédure négociée.

Le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **PARTICIPATION FRAIS ETUDE CHLOE DUCROCQ - réf : 2018 -038**

Chloé DUCROCQ est inscrite depuis la rentrée en France pour une licence 3 économie et gestion parcours marketing et en Irlande pour « visual communication and Art Design Year 2 ».

Il est demandé au conseil son accord pour participer aux frais d'étude à hauteur de 250 €.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité pour verser une aide de 250 € à Chloé DUCROCQ dans le cadre de ses études à l'étranger.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### SUBVENTION ASSOCIATION ELA - réf : 2018 -039

L'association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) sollicite la mairie pour une participation au financement de l'opération « METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE » pour un montant de 150€.

Cette association est parrainée par Zinédine Zidane. L'école de Marcilly-la-Campagne participera pour la 2ème fois cette année à cette opération.

Après délibération, le conseil accepte d'octroyer une subvention de 150 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### REDEVANCE DISTRIBUTEUR PAINS - réf : 2018 -040

Le 20 juillet 2018, le conseil avait pris une délibération fixant le montant de la redevance pour le distributeur de pains à 140 € par an.

Le boulanger de Nonancourt renonce à l'installation à Marcilly-la-Campagne, car il ne souhaite pas payer à l'avance la redevance pour l'année.

Monsieur le Maire expose qu'il a été contacté par un autre fournisseur de distributeur de pains. Ce matériel pourra distribuer du pain, mais également des viennoiseries du boulanger de Croth.

Il est demandé au conseil de faire une année blanche.

Après délibération, le conseil accepte de ne pas demander le montant de la redevance la 1ère année.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### RENOUVELLEMENT CONVENTION MEDECINE CDG27 - réf : 2018 -041

La convention d'adhésion au service médecine du centre de gestion de l'Eure arrive à son terme. Il est demandé l'accord du conseil pour autoriser le Maire à signer la convention avec le CDG27 et à procéder à toutes les formalités afférentes.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### ADOPTION CONCLUSIONS CLECT - réf : 2018 -042

Dans le cadre de l'adhésion à la CA Evreux Portes de Normandie de la commune de Marcilly-la-Campagne, la CLECT doit évaluer les charges liées au transfert des compétences à EPN par les communes.

La CLECT doit rendre ses conclusions au Conseil communautaire et aux communes membres d'EPN, sur l'évaluation du coût net des charges transférées dans les 9 mois qui suivent la création d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) issu notamment d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs (Loi de finances initiale 2017).

Cette évaluation sert à déterminer le montant des attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Ainsi la méthode d'évaluation du coût net de la voirie retenue est ((75 % x nb habitants x 25 €) + (25 % x mètres linéaires de voirie communale x 4,03 €)), soit 51 011,22 € versés à la commune en 2018.

Après délibération, le conseil adopte le rapport de la CLECT à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT - travaux d'assainissement en traverse - réf : 2018 -043

Dans le cadre de travaux d'assainissement en traverse en 2019 sur la RD45 au bourg, au Fayel et au Buisson, il est demandé l'autorisation du conseil municipal pour que le Maire demande une subvention auprès du Département, et signe tous documents se rapportant à ce projet.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTIONS - Projet nouvelle garderie et local technique - réf : 2018 -044

Dans le cadre du projet de la construction de la nouvelle garderie, en lieu et place du préfabriqué, ainsi que d'un local technique dans sa continuité, il est demandé l'autorisation du conseil municipal pour que le Maire demande :

- une subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) ;
- une subvention auprès du département ;
- un fonds de concours auprès de l'EPN,

et signe tous documents afférent à ce projet.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS " MPE27 " - réf : 2018 -045

Dans le cadre de la passation de marchés publics, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, toutes les communications et tous les échanges d'informations doivent être effectués par des moyens de communication électronique.

Ainsi il est demandé au conseil son accord pour autoriser le Maire à signer une convention avec le Département afin de mettre à disposition à titre gracieux l'application « MPE27 ».

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION AVEC LE SIEGE - réf : 2018 -046

Dans le cadre de travaux d'éclairage public au Buisson, il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de la commune des installations d'éclairage public réalisées par le SIEGE et tous les documents afférents.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - réf : 2018 -047

Suite à plusieurs rencontres avec Mme LECOQUEN de l'EPN, dans le cadre de l'extension des missions du Relais Parents Assistantes Maternelles de Saint-André-de-l'Eure (RPAM), la salle de motricité de l'école de Marcilly-la-Campagne a été retenue afin d'organiser une activité motricité pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles de Marcilly-la-Campagne et des communes alentours. Il est demandé l'accord du conseil pour autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour l'année scolaire et reconductible tacitement deux fois. Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX DE VOIRIE - Choix d'un maître d'oeuvre - réf : 2018 -048

Afin de réaliser le marché public pour les travaux de voirie, il convient d'avoir un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de faire appel à M. Michel PINGUET pour un montant d'honoraires de (1 800 euros H.T.)

Après en avoir délibéré le conseil municipal retient la proposition de M. Michel PINGUET.  
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### AVIS DELIBERATION N° 4 EPN - réf : 2018 -049

Il est demandé d'émettre un avis sur la prise de compétences nouvelles :

- la compétence optionnelle « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».
- la compétence facultative de la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du code général des collectivités territoriales.

Après délibération, le conseil émet un avis favorable.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### Complément de compte-rendu:

##### Informations diverses :

- M. le Maire informe sur l'avancement du projet de la nouvelle garderie et du local technique : le permis de construire a été déposé et envoyé au service instructeur. L'avis de l'architecte des bâtiments de France est revenu favorable. Les conseillers souhaitent rencontrer l'architecte pour qu'il expose son projet.
- Suite aux retours avec prescription de certificats d'urbanisme, concernant les bouches à incendie, le Maire expose qu'il convient de faire une couverture sur tout le territoire de la commune.

##### Questions diverses :

- Concernant le choix des vitraux, Mme POIRET demande à voir ce qui a été retenu. Elle expose que "les amis de la voûte" souhaite offrir quelque chose qui resterait au patrimoine de l'église (comme un vitrail ou la restauration de la Vierge à l'Enfant), le choix n'est pas défini.
- Mme BARBET-LESEUR propose la mise en place de cabanes à livres à la disposition du public. Avis favorable du conseil.
- Mme BARBET-LESEUR demande s'il serait possible d'ouvrir la cantine aux personnes âgées comme cela se fait dans d'autres communes. Le Maire demandera les prescriptions nécessaires pour ce sujet.

Séance levée à 23 h 30

En mairie, le 11/10/2018

Le Maire  
Jean-Paul HEROUARD

